

a) D'évaluer la manière dont le secrétariat exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans le Pacifique et de décrire le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du mécanisme régional de coordination, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination ;

b) De tenir des consultations avec les États membres, notamment avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, et de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat, à compter de la soixante-huitième session de la Commission et dans les rapports biennaux ultérieurs.

*Cinquième séance plénière  
25 mai 2011*

**Résolution 67/15**  
**Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission<sup>99</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 64/1 relative à la restructuration de son appareil de conférence,

*Rappelant également* le rôle unique qu'elle joue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

*Notant* qu'il importe qu'elle continue de coopérer avec les institutions internationales, régionales et sous-régionales œuvrant en Asie et dans le Pacifique afin de créer des synergies, de former des partenariats efficaces et de contribuer à renforcer la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies,

*Se félicitant* que la Secrétaire exécutive ait aidé les États membres à cerner les questions clés nécessitant un examen approfondi, et éventuellement des mesures, de la part de la Commission,

1. *Prend note* du rapport du secrétariat sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission ;<sup>100</sup>

2. *Félicite* la Secrétaire exécutive d'avoir facilité la révision de l'appareil de conférence afin d'en améliorer l'efficacité et d'attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés, et encourage la Secrétaire exécutive à poursuivre dans cette voie ;

3. *Réaffirme* que les activités de fond de la Commission, notamment les réunions et les études, doivent être menées conformément aux mandats pertinents de la Commission;

4. *Se félicite* que la Secrétaire exécutive sollicite la participation des chefs d'État et de gouvernement aux sessions de la Commission et aux manifestations connexes, comme ce fut le cas à la soixante-sixième session, et encourage la Secrétaire exécutive à poursuivre cette initiative ;

<sup>99</sup> Voir les paragraphes 246 à 255 ci-dessus

<sup>100</sup> E/ESCAP/67/15.

5. *Réaffirme* qu'il est souhaitable que la Commission tienne une session annuelle car le rythme annuel assure la continuité dans un contexte économique mondial qui évolue rapidement, et présente aussi l'avantage de donner aux ministres l'occasion d'échanges bilatéraux avec leurs homologues, tout en faisant avancer les travaux de la Commission ;

6. *Souligne* que les débats tenus à la session de la Commission doivent être centrés sur le thème de la session, sur les autres grandes questions d'actualité pour le développement économique et social de la région et sur les problèmes de politique générale signalés dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, et doivent avoir également pour objet l'examen et l'approbation des projets de cadre stratégique et de programme de travail ;

7. *Réaffirme* que les exposés nationaux sont utiles en ce qu'ils permettent de connaître la perspective des pays et sont l'occasion pour les États membres de mettre en avant les mesures qu'ils prennent pour traiter les questions inscrites à l'ordre du jour de la session de la Commission, et *invite* le président en fonction à chercher, avec l'aide du secrétariat, les moyens de mieux gérer le temps afin de tirer le meilleur parti possible de la durée limitée de chaque session ;

8. *Décide* de s'acheminer vers des sessions de la Commission sans documents imprimés, avec la possibilité de distribuer à l'avance et sous forme électronique l'ensemble des communications et des documents de pré-session, et de publier des documents moins nombreux mais de plus grande qualité, et, à cet égard, *prie* la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, à sa 339<sup>e</sup> session, un rapport sur lequel la Commission pourrait se fonder pour prendre une décision à sa soixante-huitième session, décision qui prendrait effet à partir de la soixante-neuvième session et qui s'appliquerait aux préparatifs de cette session;

9. *Souligne* qu'il importe de soumettre les projets de résolution à la Commission en temps voulu et encourage de nouveau vivement les membres qui souhaitent soumettre des projets de résolution à la Commission à les soumettre à la Secrétaire exécutive au moins un mois avant le début de la session afin que les membres et membres associés de la Commission disposent d'un délai suffisant pour les examiner ;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive de chercher des moyens pratiques et économiques de convoquer le Forum Asie-Pacifique des entreprises en même temps que la session de la Commission, afin que le point de vue des entreprises puisse enrichir le débat, tout en veillant à ce que l'attention due aux délibérations de la Commission, notamment celles qui portent sur le thème de la session, ne soit pas déviée vers les manifestations parallèles ;

11. *Décide* de maintenir la formule actuelle de l'appareil subsidiaire de la Commission, suivant laquelle les huit comités se réunissent tous les deux ans à raison de quatre par an, jusqu'à ce que la Commission procède à l'examen final de son appareil de conférence, y compris l'appareil subsidiaire, à sa soixante-neuvième session ;

12. *Décide également* de modifier la liste des questions portées à son attention par le Comité des technologies de l'information et de la communication, et de confier que la question des technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe au Comité de la réduction des risques de catastrophe ;

13. *Prie* la Secrétaire exécutive de veiller à ce que les sessions des comités soient échelonnées régulièrement au long de l'année, afin de ménager un délai suffisant pour leur préparation et éviter tout chevauchement avec d'autres

réunions intergouvernementales importantes, dans le cadre du projet de calendrier des réunions de la CESAP ;

14. *Salue* le rôle important joué par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission dans le traitement des questions relatives à la planification, à l'administration et au budget, y compris le financement extrabudgétaire, et encourage la Secrétaire exécutive à continuer de travailler en étroite consultation avec le Comité consultatif ;

15. *Décide* de chercher des moyens de renforcer le rôle du Comité consultatif et confie cette tâche au Comité lui-même ;

16. *Décide également* de charger le Comité consultatif d'entreprendre un examen de son mandat et d'en soumettre les conclusions à la Commission à sa soixante-huitième session;

17. *Décide en outre* d'établir un règlement intérieur clair pour le Comité consultatif et pour le Groupe de travail informel sur les projets de résolution et prie la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif à ses 337<sup>e</sup> et 338<sup>e</sup> sessions respectivement, une proposition pour chaque organe qui puisse servir de base à une décision applicable aux sessions ultérieures ;

18. *Réaffirme* qu'il est utile de communiquer aux États membres les conclusions des réunions d'experts en attendant l'examen final de l'appareil de conférence ;

19. *Prie* la Secrétaire exécutive de procéder à de nouvelles études et analyses et de rédiger un nouveau questionnaire exhaustif afin de faciliter l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, et de soumettre à la Commission, à sa soixante-neuvième session, les conclusions, y compris les réponses au questionnaire, et les recommandations issues de ces travaux, particulièrement en ce qui concerne :

a) La durée de la session de la Commission, en vue d'utiliser plus efficacement le temps et les dépenses ;

b) La structure de contrôle des institutions régionales, notamment les rôles respectifs et les mandats pertinents de la Commission, des comités et des conseils d'administration ;

c) Dans la perspective d'une plus grande intégration des institutions régionales dans les activités des sous-programmes pertinents, la pertinence des institutions régionales par rapport à chaque sous-programme et chaque comité, et la révision des attributions de crédits budgétaires afin d'améliorer l'appui fourni aux institutions régionales par des mécanismes comme les échanges de personnel et les projets communs pour soutenir leurs activités ;

d) La possibilité de promouvoir et d'étendre le rôle du Comité consultatif afin qu'il aide la Commission à mener et à coordonner ses travaux dans l'intervalle des sessions ;

20. *Prie également* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence, d'étudier plus avant les propositions d'améliorer l'utilisation des réunions d'experts et autres et la participation à ces réunions, et la possibilité de diffuser leurs conclusions afin d'engager un dialogue plus approfondi et plus constructif avec les États membres et de contribuer de manière plus évidente au processus intergouvernemental, tant en renforçant davantage l'exécution des programmes.

*Cinquième séance plénière  
25 mai 2011*